



Genre de document :	Projet de modifications
N° du document :	58-101
Objet :	Projet de modifications sur l' <i>Information concernant les pratiques en matière de gouvernance</i>
Date de publication :	Le 17 mars 2008
Entrée en vigueur :	Le 17 mars 2008

**PROJET DE MODIFICATIONS MODIFIANT LA NORME CANADIENNE 58-101 SUR
L'INFORMATION CONCERNANT LES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE**

1. L'article 1.2 de la Norme canadienne 58-101 sur l'*information concernant les pratiques en matière de gouvernance* est modifié :
 - a) par le remplacement, dans le paragraphe 1, de « Dans un territoire autre que la Colombie-Britannique, » par « Pour l'application de la présente règle, »;
 - b) par la suppression du paragraphe 2.
2. Le présent projet de modifications entre en vigueur le 17 mars 2008.